

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 17  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 20

**Séance du 30 Janvier 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Trente du mois de Janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-Trois du mois de Janvier, s'est réuni sous la présidence de Mme. Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et trois procurations.

**Etaiènt présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; HUILLET Paule

**Etaiènt absents :** Mme BERNAD Nathalie ;  
Mme CUILHE Sandrine ;  
Mme DELANNOY Delphine ;

**Excusés :** M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme Baron Marie-Paule ;  
Mme DUBARRY Béatrice a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean ;  
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique ;

Mme COLORADO Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2024 étant approuvé.

Délibération N° D4/2025

Code 7-5

## **Subvention à l'association « Dragon Ladies »**

### **Exposé des motifs :**

Mme le Maire explique que l'Association « Dragon Ladies », ayant pour objet l'accompagnement de femmes victimes du cancer du sein, participe depuis 2 ans à l'organisation des manifestations d'Octobre Rose à Soues. L'association a acquis un nouveau bateau de 20 places en supplément de leur bateau de 50 places. L'association sollicite le concours de la commune à l'acquisition d'une remorque pour transporter leur bateau.

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention de 500€ à l'association dans ce but.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°D33/2024 en date du 26 Juin 2024 portant Règlement d'attribution des subventions municipales ;

**Vu** les crédits inscrits au budget ;

**Considérant** la demande de subvention émise par l'Association Dragon Ladies et son objet ;

**Considérant** que l'action de l'association est d'intérêt général ;

**Ouï** l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'attribuer à l'association Dragon Ladies une subvention d'un montant de 500€ en vue de l'acquisition d'une remorque pour transporter le bateau de l'association.

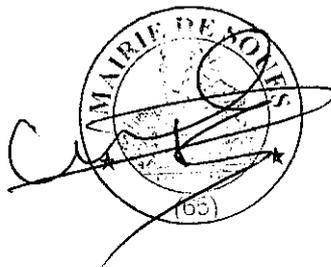
**Article 2 :**

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2025.

**Article 3 :**

Mme Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,  
Danièle CORONADO